



COMPTE-RENDU DE L'HAY-LES-ROSES (94)
MAIRE : VINCENT JEANBRUN

31/10/17 : Appel téléphonique pour savoir si le Cirque d'Europe a reçu une autorisation pour s'installer. La mairie confirme qu'elle a bien autorisé le cirque à s'installer du 1^{er} au 29 novembre. Mail envoyé ce jour à l'attention du maire :

Madame,

Comme convenu par téléphone ce jour, vous trouverez en pièce jointe notre dossier cirque sur les conditions de vie et de détention des animaux dans les cirques.

Vous accueillez sur votre commune jusqu'au 29 novembre le cirque d'Europe qui malheureusement détient des animaux sauvages et particulièrement une éléphant nommé Samba (renommée Tania) qui a déjà tué un homme en 2013 en s'échappant de son enclos.

Nous vous interpellons aujourd'hui sur son cas qui a fait l'objet d'une tribune dans le journal LE MONDE signée par plusieurs spécialistes :

http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/11/04/la-situation-des-elephants-dans-les-cirques-est-gravement-preoccupante_5025358_3232.html

C'est pourquoi nous vous proposons dès maintenant de prendre un arrêté pour la fermeture de ce cirque pour interrompre les représentations. Plusieurs communes, comme Massy (91) ont déjà fait ce choix.

Par ailleurs, veuillez noter que l'affichage sur les poteaux de télécommunication et l'éclairage public étant illégal, doit être retiré par la police municipale. Nous vous serions reconnaissants de faire respecter l'article R581-22 code de l'environnement.

Nous restons en attente de votre réponse et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement.

6/11/17 : Relance téléphonique. Le cabinet du maire a bien reçu notre mail et une réponse va nous être envoyée.

18/11/17 : Une habitante de l'Hay-les-roses qui nous a sollicité dans ces démarches, s'est rendu à la permanence du maire et a attendu 2h en vain. Ce dernier était en réunion et n'a pas assuré sa seule permanence du mois au regret de plusieurs citoyens qui ont attendu pour rien.

20/11/17 : Appel téléphonique au secrétariat du maire. On nous propose un rendez-vous avec un adjoint car le maire ne pourra pas nous recevoir.

21/11/17 : Mail envoyé à Monsieur PROVENT, adjoint au maire, rencontré samedi 18 à la permanence de la mairie.

Monsieur PROVENT,

Notre collectif informe les municipalités sur les conditions de vie et de détention des animaux dans les cirques et en particulier, celles des éléphants comme Samba, détenue par le cirque d'Europe.

À ce jour, plusieurs communes se sont positionnées contre, par arrêté ou délibération. Nous avons sollicité le maire afin de prendre rendez-vous à ce sujet, en vain. C'est pourquoi, suite à l'échange que vous avez eu avec Madame ... samedi dernier, nous vous sollicitons pour proposer de mettre à l'ordre du jour un vote au sujet de l'installation des cirques avec animaux.



Vous trouverez en pièce jointe un modèle de délibération ainsi qu'un dossier remis aux élus pour qu'ils puissent se positionner en toute connaissance de cause.

Nous serons en manifestation devant ce cirque dimanche prochain, voici le lien de l'événement :

<https://www.facebook.com/events/252507641941982/>

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement.

Réponse reçue le jour même :

Après renseignement pris auprès du cabinet du Maire, voilà ce que je peux vous répondre :

- La ville a refusé en 2014/2015 toute implantation de cirque sur le territoire mais des cirques sont venus s'installer illégalement

- Ces cirques installés illégalement étaient ceux qui présentaient les pires conditions pour les animaux, qui dégradait les terrains et ne respectaient pas les règlements

- Une fois installés sur site (pendant la nuit), la police nationale n'avait aucun moyen de les évincer et les procédures juridiques durant des mois, ils étaient partis bien avant toute décision de justice

- La Ville a donc fait le choix de sélectionner les cirques les plus qualitatifs et d'en autoriser deux par an (un l'été et un l'hiver) car cela empêche toute implantation illégale (les forains s'autorégulent sur le sujet)

- La police municipale se rend sur place constater les conditions de vie des animaux ; en l'occurrence ce cirque les laisse dans le parc et non dans les cages

- Il y'a une forte attente de la population quant à ces manifestations vis-à-vis des enfants et les cirques réalisent deux représentations gratuites pour les bénéficiaires des minimas sociaux (au travers du CCAS) Par ailleurs, il a été proposé à l'association de rencontrer M. Trétarre, Directeur du Cabinet du Maire de l'Hay-Les-Roses, mais le représentant à refusé cette proposition.

La balle est dans votre camp, et cette proposition est toujours valable.

Restant bienveillant à votre écoute, veuillez croire, chère Mme ..., en l'assurance de ma haute considération.

Bien cordialement,

Pascal Provent

Maire Adjoint aux quartiers du Jardin Parisien et Lallier Bicêtre

délégué à la Citoyenneté, l'intégration et à l'Entreprenariat Numérique

Ville de l'Hay-Les-Roses

24/11/17 : Rendez-vous entre une habitante de l'Hay-les-Roses et le directeur du cabinet du maire, M. Tretarre. Celui-ci s'est montré réceptif quant aux arguments contre la détention et au dressage des animaux sauvages dans les cirques. Il a expliqué que la mairie en autorisait 2 par an pour éviter les installations illégales. La mairie ne peut faire face à l'installation illégale d'un cirque et à l'affiche sauvage.

La mairie n'était pas au courant de l'existence de Samba au cirque d'Europe. M. Tretarre s'est montré particulièrement surpris et choqué, étant pleinement conscient du dressage violent envers les éléphants et l'utilisation d'ankus. Il s'est prononcé, au nom du maire, pour refuser désormais l'installation du cirque d'Europe s'il venait avec l'éléphante.

Collectif Contre l'Expérimentation et l'Exploitation Animales

BP 43 – Rue du Perray – 91150 Étampes

ccea.official@gmail.com

Site Internet : ccea.fr



La mairie n'est pas encore prête à prendre un arrêté pour interdire les cirques avec animaux. Nous avons proposé une délibération en conseil municipal.

La mairie souhaite recevoir une liste de cirques sans animaux.

27/11/17 : Envoi par mail de la liste des cirques sans animaux. Appel téléphonique du directeur du cabinet du maire qui nous fait part de **l'intention de refuser à l'avenir les cirques avec animaux sauvages**. Ne se prononce pas encore sur les animaux domestiques mais dès lors que 2 cirques sans animaux leur seront recommandés, **plus aucun cirque avec animaux ne sera autorisé par la mairie**. Ils envisagent une délibération courant 2018.